

Rapport du Président

Séance publique du
lundi 20 juin 2022
N° CD-2022-3-6-1
N° applicatif 3308

6^{ème} Commission

Commission Patrimoine et rayonnement alsacien

Service instructeur

Service consulté

MISSION D'EXPLORATION POUR LA CULTURE SCIENTIFIQUE, TECHNIQUE ET INDUSTRIELLE

Résumé : Parmi les orientations renouvelées pour la culture et le rayonnement de l'Alsace, dont vient de se doter la Collectivité européenne d'Alsace, figure l'ambition de déployer une politique de culture scientifique, technique et industrielle. Cette volonté répond aux enjeux prégnants que sont la place de la science et la portée de ses enseignements, le lien entre les sciences et l'excellence industrielle et artisanale. Cela contribuera aussi à améliorer l'esprit critique et le libre arbitre au moment où l'opinion est sujette à la désinformation.

Cette volonté s'inscrit dans le territoire alsacien et rhénan qui s'est affirmé au cours des siècles comme un espace de recherche, d'érudition, d'innovation et de savoir-faire technique et industriel. En témoigne, aujourd'hui encore, la richesse des musées techniques, des lieux de médiation scientifique et plus largement des établissements d'enseignement et de recherche propres à l'Alsace.

Afin de définir au mieux les contours de cette nouvelle politique culturelle, il est proposé d'engager une démarche d'exploration, sous forme d'auditions, venant alimenter la réflexion des conseillers d'Alsace dans la détermination d'un nouveau secteur de la politique culturelle.

Une méthode d'exploration ouverte à la société civile et portée par un ensemble d'élus volontaires

Il est proposé de créer une mission d'exploration afin de contribuer à la définition des contours de la nouvelle politique de culture scientifique, technique et industrielle qui devra s'attacher à :

- Mettre le discours scientifique au cœur du débat public ;
- Valoriser les richesses de l'Alsace en la matière : musées scientifiques et techniques, lieux de médiation scientifique (Nef des Sciences, Vaisseau, Ecomusée des sciences - Observatoire de Strasbourg...), tradition des savoirs faire techniques et industriels, réseau d'établissements de recherche et d'innovation ;
- S'inscrire dans une dimension transfrontalière, en lien avec nos universités, Eucor et les acteurs alsaciens de la recherche ;
- Renforcer les liens avec l'industrie de pointe et l'artisanat d'excellence du territoire.

La mission explorera trois dimensions complémentaires du sujet : le patrimoine technique et industriel comme marqueur du territoire, la médiation scientifique pour tous et tout au long de la vie, ainsi que la recherche et l'innovation technique, révélatrice de talents et de vocations. Dans l'étude de ce triptyque, elle apportera une attention particulière à la place de la jeunesse.

Par ailleurs, à l'instar de toutes les politiques publiques déployées par la Collectivité européenne d'Alsace, cette démarche d'exploration se veut également participative en incluant - parmi les contributeurs et dans son fonctionnement - des experts et personnes qualifiés.

L'exploration se nourrira d'une succession d'auditions, d'échanges et de visites, pour partie ouverte au grand public. Elle portera une attention particulière à la diversité des publics auditionnés ou accueillis (collégiens, lycéens, étudiants, familles, professionnels de médiation scientifique et de la recherche, publics éloignés de la science). Le premier volet de l'exploration consistera à préciser le périmètre de l'investigation, définir l'objet de son étude. Puis le second s'attachera à établir un état des lieux pour finalement dans un troisième temps, proposer une liste de recommandations. L'exploration s'inscrira dans le périmètre large du Rhin supérieur et associera les partenaires suisses et allemands.

La mission d'exploration est chargée de produire un document final bilingue présentant un état des lieux et une liste de recommandations. La qualité du document final (variété des thématiques abordées, pertinence et caractère opérationnel des propositions, prise en compte de la dimension transfrontalière...), tout comme le nombre de participants aux auditions seront deux indicateurs de l'atteinte des objectifs assignés à la mission. Ce document devra être remis avant le 15/04/2023.

Composition de la Mission d'exploration

Il est proposé que la mission d'exploration se compose de sept membres de la société civile avec une diversité de profils et de sept élus conseillers d'Alsace. Elle comprendra un président conseiller d'Alsace et un rapporteur issu du collège société civile.

Les représentants de la Collectivité européenne d'Alsace au sein de cette mission pourraient être les suivants :

Président : Raphaël Schellenberger

Collège élus : Nicole Beha, Marie-France Vallat, Florian Kobryn, Christelle Isselé, Lara Million.

Les membres du Collège société civile et le rapporteur sont en cours de nomination. Leur désignation prendra la forme d'une décision du Président de la Collectivité européenne d'Alsace.

Modalités de fonctionnement et calendrier

L'installation de la mission d'exploration est prévue le 14 octobre 2022 au cours d'une séance inaugurale animée par Monsieur Bruno DAVID, Président du Museum National d'Histoire Naturelle. Naturaliste et directeur de recherche au CNRS, il peut se prévaloir d'une longue expérience dans le pilotage de manifestations scientifiques et la mise en œuvre d'actions de diffusion de la culture scientifique auprès du grand public. En quelque sorte grand témoin auprès de la mission d'exploration, il en assurera également la conclusion des travaux au mois de mars 2023. Il contribuera également à inscrire ce travail dans une réflexion plus large où la science est mobilisée pour tous les citoyens au service d'un développement durable respectueux de l'environnement et de la santé.

Des séances d'auditions et de visites s'échelonneront selon une périodicité de quinze jours en alternant séances publiques et visioconférences, soit douze séances au total entre les mois d'octobre 2022 et de mars 2023. Il est également proposé de laisser la possibilité à la mission d'exploration d'organiser un voyage d'études en dehors de l'Alsace avec quatre de ses membres, accompagnés de deux représentants de l'administration. Il est donné mandat à la mission d'exploration de se prononcer sur l'opportunité de ce déplacement.

En cohérence avec les enjeux et les objectifs de cette nouvelle politique, les séances publiques pourront se tenir dans des sites du patrimoine scientifique et technique, des lieux de médiation scientifique, des établissements de recherche, de santé, de transfert d'innovation à l'industrie. Les sujets proposés à la réflexion et au débat sont nombreux, variés, mais l'énumération n'est pas exhaustive et les débats s'enrichiront des propositions de la mission : sciences participatives, contributives, science et société, sciences et arts, médiation scientifique sous toutes ses formes, science et apprentissage, nouveaux formats de médiation scientifique, mécénat...

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver la création, la composition et les modalités de fonctionnement d'une mission d'exploration pour le déploiement d'une politique de culture scientifique, technique et industrielle, dans les conditions mentionnées dans le présent rapport ;
- de préciser qu'en vertu des délégations dont elle dispose déjà, la Commission permanente est compétente pour délibérer sur les déclinaisons opérationnelles de cette nouvelle orientation de la politique culturelle de la Collectivité européenne d'Alsace.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY